

McAfee et Symantec à l'amende

Les deux éditeurs de logiciel de sécurité américain McAfee et [Symantec](#) viennent de se faire rappeler à l'ordre par la justice américaine pour une **question de renouvellement automatique des abonnements**.

Le procureur général de New York, Andrew Cuomo, a en effet décidé, suivant l'agrément des deux géants de conclure un accord amiable avec [McAfee](#) et Symantec pour mettre un terme à l'**enquête en cours au sujet des pratiques commerciales des deux sociétés**.

Les deux éditeurs ont accepté de **payer conjointement 750.000 dollars et de modifier leurs conditions de vente**. L'enquête a ainsi révélé le manque de transparence dans les conditions de renouvellement des abonnements aux antivirus des deux marques. Selon les plaignants, **les clients n'étaient pas assez clairement avertis du caractère automatique de la procédure et des prélèvements**.

Dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de leurs clients, [McAfee](#) et Symantec ont désormais fait le choix d '**améliorer leurs informations**. Les clients des éditeurs devraient ainsi recevoir un e-mail avant et après le renouvellement automatique. **Un remboursement sera alors applicable pendant 60 jours après le paiement**.

Si cette affaire est quelques peu commentée outre-atlantique, rien ne dit si de telles plaintes ont été enregistrées en France auprès des éditeurs par des internautes mécontents.